

# FORMATION + TEST AIPR OPERATEURS

## Objectifs

- Procédures responsable de projet avant les chantiers
- Procédures exécutants avant les chantiers

### Public Visé

Pour les opérateurs de chantier conduisant des engins ou intervenant sur des chantiers de travaux urgents.

### Durée

**7.00** Heures

**1** Jour

### Pré Requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier.

## Parcours pédagogique

Procédures RESPONSABLE DE PROJET avant les chantiers :

- Demande de travaux
- Analyse des réponses – IC – Cartographie
- Clauses dans les marchés et DCE
- Marquage – Piquetage
- Compétences des personnels
- Cartographie

Procédures EXECUTANTS avant les chantiers :

- DICT
- Analyse des réponses, du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du guide technique
- Lecture des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantier

## Objectifs pédagogiques

L'arrêté du 22 Décembre 2015 prévoit que, dès le 1er Janvier 2018, les intervenants en préparation ou exécution des travaux à proximité des réseaux soient soumis à l'obligation de disposer d'une AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée (vidéo...)



## Méthodes et modalités d'évaluation

- Feuille d'émargement journalière
- Clôture de stage, fiche de satisfaction du stagiaire en fin de session
- Attestation de stage
- Passage du QCM OPERATEURS
- Attestation de réussite au QCM permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR

## Modalités d'Accessibilité

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation, ...)

Veuillez contacter la Référente Handicap

Mme Julia Berenger

04 90 59 49 22

Julia.berenger@poleformation-tp.fr

## Effectif

De 5 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Stéphanie ALEXANDRE  
Assistante Commerciale

Tél. : 0490593880  
Mail : [stephanie.alexandre@ecirtp.fr](mailto:stephanie.alexandre@ecirtp.fr)